

DOUANES Solidaires



La coupe est pleine

La directrice générale passe en force. Nommée par le gouvernement issu des élections de mai 2012 pour poursuivre le travail de sape de la douane malgré la promesse du changement, Hélène Crocquevieille s'adonne à sa mission sans états d'âme. A fond dans la destruction de la protection de l'intérêt général, hymne de ce gouvernement devenu parfaite copie de son prédécesseur.

Mise en place pour continuer la politique de Jérôme, que six années de destruction de la douane avait fini par lasser, Mme Crocquevieille supprime ainsi entre 300 et 400 emplois par an. C'est ce qu'on lui demande. C'est sa feuille de route. C'est sur sa capacité à faire avaler cette potion amère aux agents sans qu'ils ne grondent trop fort qu'elle sera évaluée et certainement récompensée. Le reste l'indiffère, la protection des citoyens, le contrôle des flux marchands, l'efficacité de la perception des recettes fiscales, la lutte contre la fraude, sauf à valoriser sa carrière. Juste bon pour une émission sur D8 en 3e partie de soirée, histoire d'épater un peu la galerie...

Oh, elle n'est pas la seule à effectuer ce sale boulot. Jean Noël Blanc est son parfait second, sorte d'adjudant (chef, peut être) des destructions humaines,

l'homme du raidissement de la discipline, de l'absence d'états d'âme et de la protection absolue des hauts fonctionnaires, même quand ils dérapent sévèrement, comme le nouveau sous-directeur F. Et puis, il y a une flopée de directeurs, qui certes, parfois, rechignent ici ou là quand il s'agit de fermer des bureaux, des brigades, concentrer la mission fiscale ou généraliser le contrôle dynamique, à l'encontre de ce qu'ils savent être l'efficacité douanière. Mais qui s'exécutent quand même. La carrière et les émoluments priment.

Cette fois après avoir tant subi, les douaniers ont dit stop au plan social, au saccage de l'intérêt général. Ils l'ont dit, très fort, en grève et dans la rue, le 21 novembre. Ils l'ont redit, ces derniers jours, en se réunissant massivement devant leurs directions. Mme Crocquevieille veut passer en force ? Ca tombe bien, car pour nous, rien de réellement possible sans rapport de force. Le changement, c'est par la mobilisation que nous l'obtiendrons. Dès le 20 mars, à Paris, en grève et dans la rue. Pour sauver nos emplois, la douane publique, ce contrat social que la hiérarchie supérieure piétine. A nous, ensemble, de faire que l'administration de service ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir.

Page 2: Le PSD en quelques mots (maux?) § PSD, premières mesures de la partition...

Page 3: Le (petit) coin du foutage de g... § La (triste) revanche de la «digne»? § Dame Hélène se lâche... ailleurs... § Je te tiens, tu me tiens...

Page 4: Construire la résistance

Page 5: La MAP ou la RGPP en pire § Le CSRH ou la dématérialisation sociale ? § Le rapport Pêcheur ou le coup de Trafalgar pour la Fonction publique § La RIFSEEP ou la PFR en plus musclée.

Page 6: « Suspension » des indispos : mieux que si c'était pire ? § Antilles: destination (douanière) de rêve ...

Page 7: Un DI de choc à Dijon § Les schémas mentaux de Jean-Noël § Vaches (plus ou moins) maigres § Douanes: combien de part de marché? § Les béances de la sécurité à la DG § Parfum d'ancien régime § Plus fort que Mondial Assistance § Ecouper la connerie ordinaire § Comme les irréductibles Gaulois.

Page 8: Le petit coin du pluralisme

LE PSD EN QUELQUES MOTS (MAUX?)

Voici un court résumé du savant document de 60 pages tel qu'il a été présenté à Bercy.

LA DOUANE = ACCESSOIRE COMMERCIAL AVANT TOUT

« contrôler moins pour contrôler mieux » :

Les premiers mots sont pour la concurrence entre Etats européens. On part sur le thème de la reconquête, non sans un brin de sincérité, car il est également indiqué que les éléments essentiels dans ce domaine échappent à la Douane. On va donc nous démonter pour rien ??

Pour faire contrepoids, on développe quelques aspects relatifs à la fraude. Mais on voit bien que le premier sceau frappant ce texte, est la compétition économique. Notre première vocation deviendrait « ne pas gêner » En tout état de cause, l'administration ne fait pas mystère de ses intentions : une « évolution significative » de l'organisation et des métiers.

LES PRINCIPALES MESURES

1. le service grands comptes :

C'est la première « urgence » de ce PSD : créer une structure pour les grands opérateurs (une soixantaine à échéance). Ce service serait mis en place au 2ème semestre 2014 et se verrait associé un bureau de douane dédié, qui pourrait traiter à lui tout seul les deux tiers des déclarations ! (on vous laisse imaginer dans quel sens ...) Les flux seraient concentrés (par exemple, Roissy absorberait le nord-ouest et nord-est de la région parisienne). Fret exprès et envois postaux seraient également centralisés. Les structures territoriales ne traiteraient que des PME et des sociétés de taille intermédiaire. L'ensem-

ble du réseau des bureaux évoluerait en 3 ans. Au passage, les SRA seraient montés au niveau interrégional.

2. concentration des aspects fiscaux :

On vous la fait à la volée :

- la TSVR passe en interrégion
- pour la DAFN, c'est un bureau par façade maritime
- pour les produits pétroliers, on instaure un bureau par région. Idem pour les tabacs.
- la TGAP est concentrée à Nice (un deuxième bureau verra le jour en 2015)

Pour l'ensemble des fiscalités, le maître-mot est concentration, appuyée sur la dématérialisation. (l'abandon

n'est pas non plus écarté pour certaines)

3. le service d'analyses de risque et de ciblage (SARC)

Ce service, créé en 2015, sera chargé des analyses de risques et des études, de l'intégration des profils de ciblage nationaux et communautaires et de l'orientation des contrôles ex-post 1 et 2.

Seul, le dédouanement (NB : dans un premier temps!) serait visé par le SARC.

Les CROC seraient modifiées et passeraient au niveau interrégional (CIPC)

4. Réseau des brigades

Un mouvement de fusion serait en-

clenché pour ne laisser essentiellement que de grandes unités. Des centres opérationnels élargis seraient créés à la place des CLI, sur la période 2015-2017. Une nouvelle répartition des PPF serait également au menu.

S'agissant du dispositif gardes-côtes, on assisterait à la mise en place d'un commandement par façade.

5. Evolution des structures territoriales :

Le décret de 2007 (12 DI - 42 DR) serait refondu. Les DI seraient la structure essentielle : gestion, organisation opérationnelle, action économique et LCF. Les DR seraient ravalées, dans le meilleur des cas, au rang de pôles géographiques ou de divisions.

6. Un morceau de bravoure : le chapitre dédié aux agents

Rassurez-vous, femmes et hommes de la Douane, vous êtes au cœur des préoccupations. Il y a là un grand morceau de pipeau : la « réaffirmation des valeurs douanières » (sic). Et des choses bien plus éclairantes : accompagnement « personnalisé » ... vers la sortie éventuellement. Une cellule d'accompagnement sera mise en place.

En guise de conclusion :

Les premiers termes de celle-ci sont révélateurs : il faut renforcer l'attractivité du territoire et mieux sécuriser les opérateurs. Une protection plus efficace est citée ... mais après !

Nous vous incitons également à jeter un coup d'oeil à la rafale de cartes jointes en annexe. Vous y verrez les envies profondes en matière de structures (pour mémoire : avec 15 bureaux, on peut traiter 55 % du dédouanement)



PSD, premières mesures de la partition ...

Les choses deviennent plus concrètes avec un catalogue de 27 mesures, élaborées « pour construire la douane de demain », en détruisant celle d'aujourd'hui ...

L'ordonnement des mesures est révélateur. La plupart tourne autour de la concentration, du regroupement et de la fluidification. Voilà tout le plan, mais ce n'est ni une nouveauté, ni une surprise.

Mesure n° 1 : en fluo et double largeur : il faut créer un service des grands comptes

C'est évidemment la mesure la plus urgente et emblématique.

La mesure n° 2 (accompagner la concentration du dédouanement) peut être considérée comme un simple corollaire de la première.

Quitte à concentrer les flux, faisons de même pour le fret postal (mesure n° 3).

Pour ne pas s'occuper que des grands, on va également s'occuper des moyens et des petits (mesure n° 4 : renforcement des cellules conseil pour les PME et les établissements de taille intermédiaire.

Il faut REGROUPER / RATIONALISER /

RÉORGANISER :

- taxe à l'essieu et remboursement TI-CPE (mesure n° 5)
- le DAFN (mesure n° 6)

- créer des pôles énergies au niveau régional (mesure n° 7)

- la TGAP (mesure n° 8)

- le suivi des débitants de tabac (mesure n° 10)

N'en jetez plus !

Bien évidemment, il faut également une bonne dose de DEMATERIALIZATION :

- mesure n° 9 : dématérialiser les déclarations des contributions indirectes

- mesure n° 12 : généraliser le télépaiement

La concentration du réseau comptable est également affichée (une recette par interrégion - mesure n° 11)

On va aussi concentrer et MUTUALISER :

- l'informatique (mesure n° 26)
- « l'appareil de formation » (mesure n° 25)

Le ciblage et la programmation sont évidemment au rendez-vous :

- mesure n° 13 : création d'un service d'analyse de risque et de ciblage (SARC)

- les CROC deviennent interrégionales (CIPC) (mesure n° 14)

Small is (not) beautiful : on va regrouper certaines brigades « pour augmenter leur capacité opérationnelle » (mesure n° 16). Et on est priés d'y croire ...

Les CLI vont également voir leur champ géographique étendu (mesure n° 15)

La mesure n° 17 révèle un très gros effort de dissimulation par les termes choisis : virer une partie des PPF se traduit par : « poursuivre la réflexion interministérielle sur une nouvelle répartition ».

Heureusement, on a quand même quelques ambitions : le PNR (mesure n° 18) et l'extension des pouvoirs du SNDJ (mesure n° 20).

Pour sa part, le dispositif garde-côtes va subir une plus grande centralisation (mesure n° 21).

Pour la répartition DR / DI, c'est la préparation d'une grande transhumance des premiers vers les seconds, qui deviennent le réel échelon régional de la Douane Française. Mais avec combien de personnes en moins ? Voilà évidem-

ment la question tabou.

Dans toutes ces savantes évolutions, une mesure nous tient particulièrement à cœur (mesure n° 19) : c'est le maintien des résultats élevés (même avec des réactualisations annuelles). De prime abord, on aurait pu penser, en toute naïveté, que ceci constituerait la mesure n° 1, plutôt que son homologue au dossier 19. Mais nous sommes sûrement trop abrutis pour comprendre toute la finesse de ce plan de très haut vol ...

N'oublions pas également l'inévitable passage de pipeautron : créer une structure dédiée à la « réingénierie des processus » (mesure n° 27)

N'oublions pas les agents, avec deux mesures qui leur sont dédiées (n° 23 et 24), la deuxième étant la traduction concrète principale de la première :

1° définir les grandes orientations en matière de GRH

2° mettre en place une cellule « Mobilités ».

Avec un plan pareil, vous êtes armés pour les défis d'aujourd'hui et demain. Vous avez du mal à y croire ? C'est normal. C'est l'inverse qui serait réellement préoccupant ...

LE (PETIT) COIN DU FOUTAGE DE G...

Le PSD est une œuvre collective issue d'une large concertation. Voici pour le message estampillé Pravda. Euh... est-ce qu'on ne se foutrait pas un peu du monde ?

Il faut savoir d'emblée que la rédaction fut l'œuvre d'une toute petite équipe, qui a même maintenu à l'écart l'essentiel des « élites » pensantes de la DG.

Cependant, on nous présente un beau document avec des propositions des directions et la réponse du PSD pour montrer qu'il en tient compte.

Le problème, c'est que pour la plupart des propositions, la plupart des DI n'y retrouvent pas leur prose, voir n'ont jamais écrit la chose dans un tel sens.

Mais, comme par enchantement, cela colle impeccablement avec les mesures du plan.

Ainsi, la DR du Centre aurait écrit qu'on peut concentrer la fiscalité si on dématérialise. Réponse du PSD : dématérialisation des déclarations CI. Bravo !

Dès que cela coince (genre critique de

la surdité administrative ...), on a la formule magique : « réingénierie des processus »

Parfois, on est même à la limite du drôle :

Ainsi, il n'y a pas « d'opposition de principe au recentrage de l'organisation au niveau DI » (Montpellier). À un autre moment, on propose que le divisionnaire devienne l'adjoint opérationnel du directeur régional (Lille). Voilà sûrement des préoccupations qui troublent le sommeil des agents ...

Toujours pour l'amusement, la DR du Centre aurait également fait état d'agents qui « ont conscience du besoin de centralisation - concentration » (l'administration a elle-même laissé les guillemets), « tout en soulignant la nécessité de conserver à minima un ancrage régional ». Préoccupation à laquelle le PSD répond par une série de mesures dont, pour la TGAP, la création d'un centre ... national ! (sic)

À la question initiale, on peut donc répondre tranquillement « oui ». Et dans les grandes largeurs ...

Le seul scooter qui n'a que la marche arrière



LA (TRISTE) REVANCHE DE LA « LIGNE » ?

Autour des machines à café des bureaux et des brigades, il était parfois de « bon » ton d'en mettre une couche sur les collègues des directions, appelés bureaux particuliers.

Ce chambrage, plus ou moins de bon goût, risque d'être carrément mauvais pour les DR qui vont passer de bureaux particuliers à bureaux massacrés.

En effet, l'essentiel des fonctions passant au niveau des DI, il ne va plus rester grand monde, à peine plus qu'une division élargie.

On ne trouverait plus au niveau régional qu'une toute petite dizaine de personnes :

-un chef et un adjoint (amusant: dans la marine, le capitaine est supposé rester à la barre de son navire quand ce dernier sombre. En Douane, c'est le premier à sauter dans la chaloupe de sauvetage)

-un ou deux (voire trois) conseils aux entreprises

-un agent poursuivant

-un assistant de prévention

-un agent BHR

Pour les autres, direction : la DI. Si possible ... Pour ceux qui ne pourraient pas, Pôle Emploi ?

Parce que pour les autres directions ou les autres fonctions publiques, cela va être compliqué. Anxiogène ? Non, on n'aime simplement pas qu'on se foute de la gueule du monde.

Si on se place sur l'histoire longue, les directions ont assez peu évolué. Ainsi l'administration, forme de féodalité républicaine, a beaucoup de mal à remettre en cause des postes de direction. Là, on arrive à une forme d'extrême, où le directeur subsiste ... sans direction (ou presque) !

Pour en revenir au sentiment sur la ligne, il est plutôt orienté vers la compassion où l'inquiétude partagée, car tout le monde pourrait en bouffer de ce mouvement de concentration.

D'où l'intérêt pour tout le monde de s'unir pour mettre ce plan dit stratégique par terre. Finalement, elle est pas mal cette administration : elle renforce les solidarités !

DAME HELENE SE LACHE ... AILLEURS ...

Devant un parterre relevant essentiellement du Ministère de l'Intérieur, la directrice générale a récemment lâché le fond de sa pensée sur un sujet fondamental : la LCF.

Accrochez-vous, cela décoiffe un peu :

Pour Hélène, « nous allons quelque peu nous « effacer » sur ce terrain, afin de laisser plus de place aux policiers et aux gendarmes, ceci afin de nous recentrer sur notre activité première, l'accompagnement du commerce »

Ainsi, la DGDDI, appuyée en cela par Bercy, appelle de ses vœux l'extension du droit de transaction (article 350 CD) aux agents du Ministère de l'Intérieur.

Cette prise de position radicalise (sous l'emprise du LSD ? Pardon, du PSD ?) une ligne déjà exprimée devant une commission parlementaire consacrée aux zones de sécurité prioritaire (ZSP), cadre dans lequel la Douane est parfois appelée en renfort. Ces propos, tenus le 14 janvier, reprenaient le même thème, sans indiquer toutefois qu'on allait un peu lâcher la LCF. Il était également question de la mission PPF, que la DGDDI veut renvoyer à l'Intérieur.

S'il ne s'agissait que de la défense des missions douanières proprement dites et du fait que nous voulons pas simplement servir de petites mains, pour un emploi dont la pertinence reste à démontrer, le discours serait presque

audible. Mais bien évidemment, il ne s'agit pas de cela, mais de la cruelle question des emplois et du maillage. La DG a d'ailleurs eu un propos assez honnête au sujet des PPF, en indiquant que le partage datait de 2005 et qu'à cette époque, nous avions plus d'emplois qu'en 2014. Donc, des transferts s'imposent aujourd'hui... CQFD.

Comme on veut continuer les suppressions d'emploi, vous devinez aisément où tout ceci nous emmène.

Autre grand moment de l'audition : la Dg évoque le trajet pour aller sur certains PPF qui fait parcourir 100 km aux agents. Mais l'éloignement (professionnel et familial) n'est-il pas le résultat affiché du plan de concentration qu'on veut nous imposer ?

Petite curiosité de ce discours : La DG y a mêlé contes et chroniques bibliques, en évoquant le Petit Poucet - la DGDDI -, face à Goliath - le Ministère de l'Intérieur - (sic), en comparant les effectifs. On ne sait pas si cette comparaison, un peu étrange, a lieu d'être (et à vrai dire on en doute fort). Tant en termes de missions, de cadre d'intervention et de positionnement, les deux administrations sont très différentes. Mais ceci, il ne faut pas se contenter de l'affirmer devant quelques parlementaires. Et là, pour le Petit Poucet, on est très loin du conte ...(*)

(*) désolé, on n'a pas pu s'empêcher

Depuis qu'elle est sous la direction du père de la LOLF, soit la loi qui oblige à la rentabilité du service public, Didier Migaud, la Cour des Comptes est devenue un cerbère des politiques d'austérité. Avant elle épinglait les scandales, désormais elle exige des économies. Et dans son rapport public pour 2014, la douane fait partie de ses exigences.

Ca tombe bien, Hélène Crocquevieille avait bien besoin d'être secourue. Mal embarquée avec son plan stratégique vivement contesté des personnels mais aussi par les opérateurs, le juge de paix vient à point nommé lui proposer sa potion amère. Pour sauver le service public bien entendu. Suppression des taxes à faible rendement (comme si l'intérêt d'une taxe résidait uniquement dans sa rentabilité), dématérialisation tout azimut (sans internet, point de salut) et enfin bien évidemment le serpent de mer : la TVA à l'import à la DGFIP (même si c'est la douane qui en fixe l'assiette)... Parfois même son constat avouons le est juste : ainsi quand elle s'interroge sur l'architecture des contrôles a posteriori en douane. En effet comme nous l'avions signalé lors de la réforme LCF en 2005, c'était une grave erreur que de séparer le contrôle différé et l'enquête. La cour juge que c'est même totalement inefficace : que nous ne l'avions dit à l'époque ! En revanche quand la même considère que

l'ensemble de la gestion de la fiscalité pétrolière doit être centralisée dans un seul bureau, autant dire que les contrôles c'est terminé. À commencer par le contrôle physique qui impose une proximité : il n'est d'ailleurs pas certain que les opérateurs soient eux-mêmes ravis de la disparition du service public, car celui-ci était un gage de bonne tenue des comptes. Mais peu importe la proximité du moment que l'on a l'accessibilité (à 500 kms).

La fin de la viticulture en douane est annoncée : retour à l'agriculture pour la production viticole, dématérialisation des formalités à outrance. Compte tenu de l'état du ministère de l'agriculture, éclaté par la REATE, la fraude dans la vigne redeviendra un secteur indéniablement porteur. Le reste des recommandations est du même tonneau ou plutôt de la même piquette. Pèle mèle : accélérer la suppression des implantations locales, passage des SRE/SRA au niveau interrégional, réseau comptable à la DGFIP... Les AG et une grande partie des OPCO auront vécu. Peu importe la qualité du service public. Et le chômage que l'on fait mine de combattre. Pourvu que la porte soit ouverte en grand au commerce international, au monde des affaires, la rémunération du capital, voilà bien l'essentiel. Aucune protection : c'est pas François Hollande qui le démentira.

Construire la résistance

Pour Solidaires Douanes, la mobilisation dans laquelle s'inscrivent les douaniers depuis l'automne est le seul moyen à leur disposition pour obtenir l'arrêt de la destruction de leur outil de travail. Et donc, surtout, le maintien d'un service public indispensable pour la protection de nos concitoyens.

Mais par delà la douane, c'est, en France, l'ensemble des missions des services publics qui se trouvent menacées. Par l'ultralibéralisme, qui depuis maintenant 25 ans s'est imposée dans notre pays, en répétant en boucle, jusqu'à épuisement, que toute autre politique relève de l'utopie quand ce n'est pas de la déraison pure et simple. Ainsi, tous les autres services publics subissent la même potion amère, orchestrée souvent par les mêmes administrateurs civils : destruction d'emplois, fermeture ou regroupement de services, et bien souvent, transformation des missions de service public en simple accompagnement de l'économie de marché.

Et, bien sûr, c'est la même chose hors de nos frontières. Pour ne considérer que l'Europe, la crise financière a permis à ceux-là même qui l'ont provoquée de réclamer ensuite aux Etats de réduire la dette publique générée pour les sauver du désastre ! Et évidemment, hors de question pour eux de passer à la caisse : aux populations de payer leurs pots cassés. Donc, pas de réforme fiscale, pas de relèvement des taux de l'impôt sur le revenu, mais, partout, baisse des dépenses publiques, soit moins de services publics, moins de solidarité, moins de construction sociale collective et au final, moins de fonctionnaires...

Notre syndicat est, depuis des années, le moteur de la lutte pour la défense du service public douanier. Mais ce combat s'inscrit dans un cadre politique beaucoup plus large, celui de la défense des services publics, en France et en Europe, pour enfin réduire les inégalités et redonner des perspectives de progrès à des sociétés sclérosées. Tel est notre but.

Douanes et services de finances européens : austérité partout, efficacité nulle part

L'austérité imposée aux fonctionnaires douaniers et des finances européens, ce n'est pas qu'un désir d'éditorialiste du Monde, c'est une réalité concrète pour beaucoup de nos collègues : en Irlande, un des pays les plus rudement touchés par la crise financière (et où il n'a jamais été question de relever l'impôt sur les sociétés, un des plus faibles d'Europe), la perte de revenus s'élève à 20 % en 5 ans, alors même que sur cette période la durée du temps de travail a été augmentée de 100 heures par an (soit l'équivalent de 17 jours de travail). Travailler plus pour gagner moins, c'est la réalité du 21^e siècle. En Grèce, en 3 ans, 49 % des structures ont été supprimées et la réduction des salaires s'élève à 50 % ! La

rémunération des agents nouvellement recrutés s'élève désormais à 608 € mensuels ! Les pays du Nord de l'Europe ne sont pas épargnés par cette cure d'austérité. Au Danemark, un plan de départ volontaires a supprimé 400 emplois dans l'administration des douanes et s'accompagne d'une probable augmentation de la durée du travail. En Suède, la réduction des effectifs est continue depuis plusieurs années.

Parallèlement, la qualité du service public est très largement entamée dans la plupart des pays européens. L'auto-imposition, tant vantée en France, ne profite qu'aux plus grosses entreprises, les contrôles sont sous-traités dans plusieurs pays, les marchandises ne sont plus réellement contrôlées, y compris dans les pays comme l'Allemagne et la Suède, pourtant moins touchés par

qu'il convient de faire converger les luttes de tous les douaniers et des agents des finances en Europe, pour donner plus de poids au front du refus. Dans cette optique, nous sommes allés soutenir nos camarades belges à Mons pour dénoncer la casse du service public. Et une délégation de douaniers belges de l'UNSP est venue nous apporter son soutien le 21 novembre devant Bercy. En réalité en Europe, la plupart des syndicats douaniers font les mêmes constats et portent les mêmes revendications. Il est donc fondamental que nos luttes soient identifiées comme parties d'un même ensemble : c'est pour cela qu'aux côtés de l'UNSP, nous œuvrons à l'organisation d'une manifestation de tous les douaniers européens à Bruxelles avant l'été.

CCRF, Inspection du Travail et... Douanes : préservons ensemble nos services publics !



Malgré le changement politique en 2012, la destruction sociale perdure. Destruction du collectif, politique éhontément favorable aux intérêts des grandes entreprises, perpétuation de la destruction des services publics. Le bilan est sans appel. Quelques services publics sont a priori, au moins en matière d'affichage, un peu préservés : sécurité, justice, enseignement. Pour les autres, et notamment pour les administrations qui ont pour mission de réguler l'économie, c'est la même chose en pire. Effectifs supprimés, les structures démembrées et les missions, au final, rognées ou carrément supprimées. Le rétablissement des échelons déconcentrés de la

REATE, plusieurs fois promis, est définitivement enterré, la CCRF ne sera donc pas rétablie dans ses pleines compétences.

Symétriquement, l'inspection du travail subit une réorganisation équivalente, qui a pour conséquence de diluer l'indépendance des inspecteurs, pourtant garantie par les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT). Échelon hiérarchique supplémentaire, politique du chiffre, perte d'initiative dans le contrôle... En résumé : vive la bureaucratie et le contrôle du travail des agents au détriment de la défense des droits des salariés.

En compagnie de SUD Travail et Solidaires CCRF, Solidaires Douanes travaillent à la rédaction d'une plate forme revendicative commune. Car tous ces secteurs en charge des secteurs économiques et sociaux sont en lutte pour des motifs similaires. Contre des politiques qui aboutissent à réduire le champ et la capacité d'intervention de nos administrations respectives. Le combat des agents des douanes n'est donc pas seul : il est important de faire converger ces luttes pour augmenter le rapport de force.

Contre le traité de libre-échange transatlantique, une seule réponse, le refus !

Entamées dans la plus grande opacité démocratique, les négociations bilatérales entre l'UE et les Etats-Unis se sont ouvertes cet été. L'objectif des deux parties est de parvenir à la signature d'un vaste traité de libre-échange, abolissant ce qui reste de droits de douane entre ces deux zones économiques et, au-delà, les « barrières non-tarifaires », c'est-à-dire les obstacles sanitaires, environnementaux au libre-commerce. Donc la fin des interdictions d'importation de viande aux hormones ou lavée au chlore par exemple. Pour nous, douaniers, cela signifie donc la fin des contrôles aux frontières pour les produits importés depuis les Etats-Unis...

Ce projet de traité ne s'arrête pas là. Il prévoit également la « protection des investissements », c'est-à-dire, la garantie juridique pour les entreprises de pouvoir opérer selon les normes les moins-disantes. Concrètement, cela permettra à une entreprise américaine d'exiger l'exploitation des gaz de schiste en Europe, la fin des subventions à l'enseignement public, la libéralisation des derniers monopoles publics, etc. De plus, par le biais d'un dispositif baptisé « investisseur-Etat », les opérateurs économiques pourront dénoncer devant une cour arbitrale les décisions politiques qu'ils jugent contraire à leur liberté d'entreprendre. Il ne s'agit pas d'une fiction. Dans le cadre de l'ALENA, une entreprise américaine a attaqué en justice le gouvernement canadien après un refus qui lui avait opposé le Québec sur l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Ce traité constitue donc pour Solidaires Douanes ni plus ni moins qu'un texte signant la fin des peuples à pouvoir disposer de leur propre destin. Fin de la souveraineté, et donc de la démocratie. C'est pourquoi notre syndicat s'est engagé dans un collectif citoyen (qui regroupe des syndicats, des associations, des partis politiques) s'opposant à la signature de ce traité. L'expertise des douaniers sur les conséquences concrètes de la libéralisation absolue des échanges rend vitale notre implication dans un sujet aussi crucial pour l'avenir démocratique de nos sociétés.

La MAP ou la RGPP en pire ?

Pour serrer tous les boulons de la Fonction publique, il y avait la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et son appendice territorial, la RéATE (Réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat). Aujourd'hui c'est la MAP pour « Modernisation de l'Action Publique ». Plus accrocheur que la RGPP, mais c'est la même chose. Chargé de sa mise en musique, le CIMAP soit le Comité Interministériel pour la MAP, présidé par le 1er Ministre, a confié à deux énarques MM. Weiss et Rebière une mission de prospective à 5 ans sur l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat. Il s'agit de rénover le modèle français en alliant cohésion sociale et performance dans le respect des engagements budgétaires du gouvernement ». Tout est dit ! Et de fait, le rapport de ces deux là n'a effectivement déçu personne ! Le constat sur les conséquences de la REATE est aussi catastrophique sinon plus que les constats concernant la RGPP : des services exsangues, des missions « cassées » suite

aux coupes sombres dans les effectifs. Le rapport lui-même en donne acte.

Mais ses préconisations sont aux antipodes de celles qu'on pourrait attendre de l'analyse préalable. Ainsi tous les pouvoirs aux préfets seraient donnés sur les crédits et les personnels : au sein d'un comité de pilotage regroupant ceux-ci et les secrétaires généraux des ministères, ils se verraient confier les Budgets Opérationnels de Programme des ministères, sur fond de suppressions d'emploi à hauteur de 2% par an pour les services régionaux et de 1% par an pour les services départementaux.

Sont touchés encore en priorité les services de la DGCCRF et ceux de toutes les directions qui ont été rattachées aux fameuses directions départementales interministérielles, symbole s'il en est de la dilution des missions. C'est la porte grande ouverte à l'abandon de l'intérêt général au profit des choix locaux.

Le CSRH ou la dématérialisation sociale ?

En bonne place, l'administration des douanes pour la mise en place du CSRH de Bordeaux, juste derrière l'administration centrale (qui, elle, avait moins d'agents et procédait à un simple transfert de bureaux sur Paris). Mais au premier rang, sans conteste, pour l'absence de concertation avec les organisations syndicales et un mépris souverain des agents. Et première de la classe dans la course à la suppression des effectifs comme au démantèlement des missions.

Les perles de la « communication » de la division A

- Une annonce du choix de Bordeaux faite dans le cadre du lancement de la première enquête pour l'installation du « pilote » au 1er septembre 2013 ;

- Les agents de catégorie C non concernés par l'enquête, n'étaient pas destinataires de l'information (*on apprécie toujours ce genre d'élégance*).

- La programmation d'un Groupe de Travail le 22 janvier 2014 soit ...2

jours avant la première CAPC de prononcé des mutations (celles de la catégorie B).

Travailler sans filet et ...croiser les doigts

Une fiche d'auto-satisfaction à l'attention dudit groupe de travail = réussite de l'intégration de 300 mouvements de paie fictifs, expérience de paie en double sur 1000 dossiers (en attente des résultats du taux d'anomalie) ;

MAIS rien sur les difficultés du basculement intégral du SIGRID vers le nouvel outil SIRHIUS, ni sur l'impossibilité actuelle de faire fonctionner le *QUANTUM RH*, successeur de l'Infocentre issu du SIGRID (outil permettant d'établir des listes d'agents en fonction de critères sélectionnés pour la préparation des CAP ou... des listes électorales par exemple). Quant au SIGRID, il ne fonctionnera pas en doublon pour éviter tout risque de crash puisque la cellule SIGRID de la direction générale aura cessé d'exister le 1er juillet 2014.

Le rapport Pêcheur ou le coup de Trafalgar pour la Fonction publique

A quelques exceptions près, notamment s'agissant des propositions de fusion des grades qui va plutôt dans le sens des revendications de Solidaires pour une diminution du nombre de grades à l'intérieur des corps (par exemple, il y a actuellement 4 grades dans le corps des agents de constatation, ce qui multiplie le nombre de tableaux d'avancement qui sont des obstacles à la linéarité de carrière), le rapport Pêcheur est un tissu de menaces pour le statut des fonctionnaires.

Le rapport Pêcheur ou la fonction publique définie en termes négatifs... et démagogiques

Calé sur le postulat que « Les valeurs d'intérêt général sont des valeurs d'avenir dans une économie de marché » (sic), il présente le service public comme un monde « qui n'est pas voué à l'extinction » (*on goûte assez modérément la construction négative*).

Parmi les objectifs affichés, on

trouve :

- « assurer la confiance des citoyens dans les agents publics » (*étranges relents de l'opposition public-privé*) par « une bonne information du public sur l'exercice du pouvoir disciplinaire dans les trois fonctions publiques » (*la faute et la punition en tête d'affiche*), par « la transparence et la régularité des régimes indemnitaires » (*les fonctionnaires usent et abusent de nos impôts aussi la lutte contre la fraude, ça commence par la Fonction publique*) ;

- créer des cadres professionnels communs pour les professions trans-fonctions publiques (*poursuite des économies d'échelles sur les fonctions-support*), mieux encadrer les possibilités de recours à des non-titulaires (*le statut, ils peuvent lui dire adieu*) ;

- relancer la politique de fusion des corps, ouvrir la voie à de véritables politiques de personnels (*avant on recrutait n'importe qui !*), dévelop-

per les affectations sur profil, abandonner le critère exclusif du diplôme et caractériser chaque corps ou cadre d'emploi par un « niveau de fonctions » (*en gros, vive le profil et la fonction publique de métiers*) ;

- revaloriser le rôle des commissions administratives paritaires en les concentrant sur des missions essentielles (*faire des économies d'échelons sur le respect des droits de fonctionnaires et pourquoi pas créer des CAP communes à plusieurs corps, notamment pour les mutations*) ;

- mieux prévoir et accompagner les restructurations de services (*baisse des effectifs, soit l'objectif n°1*) ;

- privilégier les structures de corps à 3 grades, reconsidérer l'utilisation du mécanisme d'avancement promouvables/promus (*quels critères pour les tableaux d'avancement ?*), développer les échelons fonctionnels et les échelons spéciaux (*morcelez, individualiser les parcours professionnels*), donner davantage

de sens aux avancements d'échelon (*accentuer la part prise par la notation ??*)

- assurer la transparence indemnitaire d'ici fin 2014 et engager un mouvement de simplification des régimes et des niveaux indemnitaires dans la fonction publique de l'Etat. Recourir aux différents leviers d'une politique salariale dynamique : rémunération indemnitaire, mesures catégorielles de grille, mais aussi mesures générales.

Nous y sommes, la RIFSEEP est validée avant la discussion du rapport Pêcheur

Publié en octobre 2013, le rapport Pêcheur a été présenté par Mme Lebranchu aux organisations syndicales en décembre et c'est le 14 février 2014 que la ministre de la Fonction publique doit annoncer aux OS quelles propositions, issues du rapport, elle entend mettre en œuvre. Au vu de ce qui précède BRRR...

La RIFSEEP ou la PFR en plus musclée

La MAP en échange de la RGPP, la RIFSEEP en échange de la PFR.

Voilà bien une série de contorsions qui ne peut plus camoufler l'objectif premier, pour ne pas dire l'objectif unique : faire mieux en économies de personnels, donner des primes à une poignée d'élus pour gagner sur le plus grand nombre.

La RIFSEEP, c'est une PFR appliquée à toutes les catégories d'agents (A,B,C) avec une individualisation du montant des primes en fonction de la « performance » de chacun, du parcours professionnel de chacun et en fonction

du poste occupé.

Présenté par le CSFPE (Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat), l'instauration de cette prime a été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CGC qui s'est notablement abstenue.

Mais, pseudo-dialogue social oblige, le nouveau dispositif entrera néanmoins en application dès le 1er janvier 2014 pour certains corps d'administration centrale et au plus tard au 1er janvier 2017 pour tous.



« Suspension » des indispos : mieux que si c'était pire ?

Le 12 avril 2012, Jérôme Fournel appliquait aux indispositions passagères (ou ID) un jour de carence applicable aux arrêts maladie. Cette attaque frontale contre un acquis social douanier vieux de 35 ans a suscité une forte réaction sociale tout au long de l'année 2012 mettant nombre de personnels, à l'instigation entre autres de Solidaires Douanes, dans l'action pour inciter le Directeur Général à revenir sur sa décision. Parallèlement, les organisations syndicales dont Solidaires Douanes déposèrent des recours judiciaires pour faire censurer cette disposition inique, les indispositions passagères étant des autorisations d'absence non concernées par le jour de carence, violence dont nous revendiquons en lui même l'abrogation. Les personnels en lutte n'étant hélas pas parvenus à obtenir satisfaction, le recours était devenu l'unique espoir d'obtenir gain de cause, la Direction Générale ne se privant pas par ailleurs d'intimider les syndicats pour le risque supposé d'une suppression pure et simple des ID, du fait de leur base réglementaire fragile. De fait, certains syndicats ont semble-t-il retiré leurs recours alors que le dispositif commençait à amputer illégalement les revenus des agents.

La gifle du Conseil d'Etat

Solidaires et FO ayant tenu bon, le Conseil d'Etat s'est prononcé le 4 octobre 2013. Et conformément à notre analyse, la plus haute juridiction administrative a invalidé la disposition inique, en soulignant par ailleurs l'incompétence de la DG à édicter une telle disposition. De même, le Conseil d'Etat a confirmé la fragilité réglementaire du dispositif mais sans affirmer qu'il était illégal, encore moins enjoindre quiconque à le supprimer. Mais l'occasion était trop belle d'en finir avec une avancée sociale régulièrement sur la sellette pour les abus qu'elle est supposée permettre, oubliant son rôle de prévention des arrêts maladie, d'évitement d'une consultation médicale pour un mal bénin coûteuse pour la collectivité par le remboursement qu'elle implique.

Surtout, cette décision judiciaire est une excellente nouvelle pour les agent-es s'étant vu amputer leurs salaires pour

indisposition passagère, qui de fait peuvent recouvrer les sommes prélevées. Et la DG a pour une fois obtenu sans se faire trop prier, ce qui est rare de sa part. Car elle espérait bien en contre partie mettre fin à ce « privilège » prétendu des douaniers alors que d'autres professions disposent de dispositifs analogues. Du reste, il est un moyen fort simple de mettre fin au prétendu « privilège » : l'étendre à tout le monde !

Les ID sont suspendues, vive les AEA ?

Mais dans un contexte social tendu, avec un mouvement social le 21 novembre 2013 réussi, l'administration a préféré jouer la prudence. Inutile d'ouvrir un nouveau front avec les indispos... Et estimant qu'il était de son devoir de faire barrage à toute tentative de mettre fin à un dispositif utile, Solidaires a donc pris part aux discussions. Cependant, au vu du résultat présenté sous la forme d'une note administrative parue le 23 décembre, notre syndicat avait pas de quoi sauter de joie. Mais tout n'est pas totalement à rejeter. Sont en effet à relever : le fait que les ID ne sont pas supprimées mais suspendues, ce qui implique que l'on peut à tout instant les remettre en vigueur. Elles sont transformées en autorisations exceptionnelles d'absence (ou AEA) prises hors « régime de droit commun », ce qui signifie qu'il existe désormais aux cotés des AEA prises pour motifs listés (comme la garde d'enfants malades, les événements de famille), des AEA avec une large latitude de motifs. Il y a là un progrès par rapport à la rédaction antérieure qui parlait de « fatigue particulière », Solidaires ayant insisté sur le caractère flou et peu juridique d'une telle formulation au champ d'application trop limitatif.

Autres éléments d'importance :

L'absence de formalisme « particulier », ce qui signifie qu'une AEA peut être verbale (un simple coup de fil peut suffire pour déposer l'AEA hors régime commun).

Aucun certificat médical n'est nécessaire pour motiver ces autorisations d'absence : nous le rappellerons



aux quelques zélés qui ne manqueront pas de le réclamer,

la non limitation du nombre de ces AEA, ce qui est un plus par rapport à la proposition Fournel de n'accorder 2 ou 3 jours d'autorisation d'absence,

Enfin, finalement voilà qui ne modifie pas fondamentalement le dispositif antérieur mais assure à l'indisposition passagère une certaine viabilité juridique.

Contrôle hiérarchique, totale régression ?

C'est à la vérité le seul véritable point noir du projet. Il est majeur. Par rapport au mécanisme antérieur qui ne prévoyait qu'un simple avertissement de la hiérarchie pour les deux premières journées d'indisposition (au delà son autorisation était obligatoire), cette fois l'accord de la hiérarchie est requis dès le premier jour. Précisons toutefois que même sous le régime antérieur, les pratiques hiérarchiques étaient diverses et ne respectaient bien souvent pas la tolérance accordée en l'absence d'instruction de la DG cadrant un tant soit peu la pratique. Sans compter que devoir avertir la hiérarchie pouvait parfois être rédhibitoire. Nous ne ferons pas ici l'étalage des interventions de notre syndicat pour mettre fin à des zélés ayant à eux seuls achevé le dispositif. Cette fois, il en va différemment : la note dispose expressément qu'il doit

être répondu avec « souplesse » et « responsabilité » à la demande de l'agent. Le cadre est certes lâche, mérite d'être précisé mais il a le mérite d'exister et permettra par la suite de combattre les dérives imbéciles de hiérarches zélés tout à leur croisade contre l'indisposition. Ce n'est certes pas suffisant, mais comme la hiérarchie sortira rapidement des clous, cela obligera certainement la DG à préciser (et donc à garantir) les droits des agents. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point et vous invitons à nous remonter tous les abus commis. La douane s'est pour le coup imposée à elle même quelque obligation en la matière : nous saisissons toutes les occasions pour les lui rappeler.

Pas folle l'administration savait qu'elle jouait avec le feu. Le rapport de force actuel aura donc servi à la rendre un peu plus prudente. Au final le remplacement des ID par les AEA qui n'est certes pas une victoire, ce que constitue en revanche la fin du jour de carence, est moins pourri que prévu. Il n'en reste pas moins que l'arbitraire hiérarchique a encore de beaux jours devant lui. Aussi Solidaires réclame que le dispositif antérieur soit réactivé et étendu partout car constitutif d'un vrai progrès social qui plus est source d'économies. Ce qui en la période devrait faire réfléchir des autorités politiques si éloignées du sens du progrès social.

ANTILLES : DESTINATION (DOUANIERE) DE REVE ...

A Port-Louis, les collègues ont de gros moyens de fonctionnement : 7 lampes pour 6 agents. Mais (il y a toujours un « mais » en douane) : il n'y en a qu'une qui fonctionne (les demandes de remplacement demeurent lettre de morte ... Côté voitures, c'est somptuaire :

- un véhicule banalisé ... accidenté. Non réparé, par manque de crédits en 2013, puis par manque de pièces. Heureux qu'on vous dit !!

- un 4X4 : dont certaines pièces sont fixées avec du scotch (!) et dont l'armature métallique des sièges est apparente. Super, en cas d'accident ...

Il y a néanmoins un moyen nautique, à savoir un Zodiac ... crevé et à l'abandon. Mais sur une remorque neuve !!

Voilà la vraie vie de la Douane sous le soleil des Antilles. Mais les hautes instances ne les abandonnent pas. Comme Mme Cornet, sous-dir B, qui est venu ar-



borer un joli sourire, mais qui n'est restée que 5 mn, en indiquant qu'il y avait des beaux vestiaires (sic) et que les agents avaient de la chance d'avoir des toilet-

tes Hommes / Femmes (re-sic). Pas un mot lors de la visite sur les « épaves de service ». Par contre, la présence d'un véhicule privé (d'un collègue en longue

ment insupportables. Il y a parfois un truc tout simple pour ne pas alourdir l'ambiance : SE LA FERMER !!!

Faites plutôt votre boulot pour que les agents ne bossent pas dans des directions déplorables. Aux Antilles, c'est raté ...

Pour en revenir à la Guadeloupe et aux moyens des services, on est à l'ère de la communication. Les chefs d'unité n'ont pas de portable. Ils pourraient appeler d'un poste fixe. Mais les leurs ne peuvent joindre des portables ...

Il reste l'envie de bosser comme les collègues de Marie-Galante, zone sensible en termes de stups. Notamment sur des voiliers magnifiques mouillant à 10 mètres du rivage. Faciles à contrôler ... si on a une embarcation, ce qui bien évidemment n'est pas le cas. A quand la création de l'EEN (Escouade Embarquée à la Nage !!) ?

maladie) était tout bonnement anti-réglementaire et totalement inadmissible. Euh ... comment dire ... Parfois, chers cadres, vous êtes parfois tout bonne-

UN DI DE CHOC A DIJON

Le sieur Baillet, Di du cru (non, non il n'y a pas de contrepèterie ...) a de grandes préoccupations : il fait des notes très lourdes de sens sur la neutralité du Service Public, la signalétique dans les locaux et les modalités d'envois postaux.

Il faut dire qu'il y a de quoi faire à Dijon. Mais ce sont surtout les agents qui ont de quoi s'arracher les cheveux. Ainsi, en ce début d'année 2014, l'entrée principale du bureau (étant désormais l'entrée de la brigade) était condamnée, tout le monde, y compris les usagers, passait par l'entrée du personnel devenue l'entrée du bureau, située sur le parking. Les usagers voyant le rideau métallique descendu pensaient que le service était fermé (!). Après deux ou trois passages, certains (les plus persévérants sûrement) téléphonaient pour savoir si le service était ouvert ou fermé ... Préfiguration (involontaire) de l'avenir ? La grille métallique a depuis été réouverte, évitant ainsi ce genre de méprise.

Quant à la sécurité de la brigade dans ses nouveaux locaux, il y aurait également à redire. Une brigade de Douane donnant directement sur la rue, avec un accès visuel par n'importe quel passant au travers de superbes vitrines (c'est un ancien magasin), on peut dire qu'il y a

mieux en termes de sécurité ...

Le courrier semble également hanter les nuits du sieur Baillet. Suite à la résiliation du contrat de la machine à timbrer, le courrier part par navette à la DI puis il est posté, comment s'étonner qu'il disparaisse ou mette 10 ou 15 jours pour parvenir à leurs destinataires. Certains sont perdus à tout jamais semble-t-il, car parfois les agents doivent refaire le même courrier deux ou trois fois.

La boîte postale ayant également

été résiliée, le courrier doit maintenant être distribué par le facteur dans la boîte aux lettres. Sur celle du bureau, une feuille A4 a été scotchée le temps que le facteur prenne ses marques, sur laquelle on pouvait lire: «A

l'attention du facteur, pourriez vous remettre directement le courrier au bureau ? Merci.» Grandeur et décadence du service public au quotidien ...

Sans parler des nouveaux téléphones (comme partout en France), où les conversations sont limite inaudibles, et n'ayant pas de répondeur, pratique pour un service de contrôle où les agents sont «quelquefois» dehors.

Parfois, certains trouvent le Di plutôt petit bras, comme quand une belle note vous tombe dessus en vous indiquant que l'année budgétaire s'arrête le ... 31 octobre !

Il a été reproché aux agents un mauvais accueil des usagers en ne respectant pas la charte 3S dans les locaux, mais en même temps les moyens qu'ils ont pour faire correctement leur travail leur sont enlevés petit à petit. La qualité de l'accueil des usagers passe aussi par le courrier et l'accueil téléphonique. Ce qu'il serait intéressant de savoir, c'est à quoi vont servir toutes ces économies (conséquentes paraît-il) réalisées certes sur les deniers publics mais aussi et surtout sur le dos de la qualité du service aux usagers et des moyens mis à disposition des agents pour travailler de façon la plus optimale possible, eu égard aux missions dont ils ont la charge.



CLIC CLAQUES

LES SCHEMAS MENTAUX DE JEAN-NOEL

Lors d'une CAPC, JN BLANC, sous-dir A, chef des ressources humaines, s'est quelque peu lâché en évoquant la « mobilité intellectuelle » (pour une fois que ce n'est pas la mobilité tout

court ...). Selon lui, les agents de catégories B et C en auraient moins que ceux de catégorie A (sic !) Bien étrange conception pour le responsable RH et organisation de la Douane himself !

PARFUM D'ANCIEN REGIME

Si l'on était encore sous un régime féodal, le monsieur aurait été comte de Franche-Comté. Précédent baronnet douanier local, le sieur Rideau avait certaines exigences en termes de cocher. Il voulait rentrer chez lui entre midi et quatorze heures. Mais souhaitant ne pas mener

lui-même son carrosse, il exigeait un chauffeur pour tous ces trajets. Et s'il allait à la cantine, il aurait exigé qu'un laquais porte son plateau ? Dans Service Public, il y en a qui semblent plus retenir « service » que « public » ...

VACHES (PLUS OU MOINS) MAIGRES

Petit recrutement A cette année. En effet, seuls 38 postes d'inspecteurs sont prévus en recrutement dont 13 internes. On semble donc bien aller vers la saison des vaches maigres. Le chiffre est toutefois à mettre en parallèle avec la sélection à l'IP qui,

malgré toutes les baisses subies par les effectifs douaniers se maintient à 16 postes. Cela nous fait un ratio d'un peu plus de 2 inspecteurs pour un IP. Caramba, l'armée mexicaine a trouvé sa patrie !!

PLUS FORT QUE MONDIAL ASSISTANCE ...

Etre Di, c'est être parvenu aux plus hautes fonctions en Douane. Parvenu ? Oui, effectivement, on sent parfois comme un léger comportement de parvenu.

tirer de l'embarras et m'amener à bon port ». Les collègues sont en mission ? M'en fous, suis Di. Non mais !

Si on ne peut plus avoir ses petits privilèges ...

Le Di IDF aime le tennis. Il s'y rend en voiture le dimanche matin. Que faire quand la voiture tombe en rade ? Simple. « Avec mon forfait Di que j'ai (*), une BSI est activée pour venir me

(*) Hommage discret aux Guignols de l'Info - J. Chirac et son forfait Président. Nous, on a les guignols de la Douane. Souvent moins drôle ...

DOUANES : COMBIEN DE PARTS DE MARCHÉ ?

Si vous allez faire un tour sur le site internet de la Douane, vous verrez qu'on vous propose d'accéder rapidement à votre ... « espace client » !!! Bravo, ça, c'est moderne : fi des notions (usagées ?) « d'usagers » ou voire même de (mais là, c'est carrément trash ...) de « redevables ». A quand la garantie « satisfait ou rem-

boursé » ? Remarquez, on a déjà la charte des contrôles, qu'attend-on pour la charte de la fraude ?? La DG-FIP a fait plus léger en utilisant la notion « d'espace -abonnés ». Mais à la DGDDI, on fait les choses à fond et sans fausse pudeur ... comme pour le PSD.

ECOPER LA CONNERIE ORDINAIRE ?

En juin dernier, des inondations ont touché la région de St Béat (Haute-Garonne). La trésorerie de St Béat a été entièrement détruite et la brigade de Gaud a été également largement touchée. Les routes aux alentours étaient bloquées, certaines effondrées.

lidarité qui s'organisait dans cette période difficile pour tout le monde.

Débarque alors le chef divisionnaire, le bien connu José Solivérès, qui interdit aux agents de poursuivre ce travail de citoyen et les oblige à procéder à des contrôles sur un lieu accessible, situé dans un endroit où la brigade n'intervenait jamais, puisque ce lieu était couvert par la brigade de Tarbes ! Superbe exemple de solidarité ...

Le maire de Cierp-Gaud (village de 800 habitants environ), douanier à la retraite, demande de l'aide aux agents de la brigade pour assister les habitants et participer à la so-

COMME LES IRREDUCTIBLES GAULOIS

A la DI de Rouen, on est aux petits soins pour les agents. Une avancée a été construite devant l'entrée des agents. Chouette, un abri pour fumeur dans une région où, sans vouloir faire de la chronique météo à deux sous, il pleut un tantinet !! Ca,

c'est prévenant.

Euh ... non, c'est de la prévention (de risque). A Rouen, on ne craint pas que le ciel vous tombe sur la tête. Par contre, les murs de la DI se détachent. La Douane qui tombe en ruines, tout un symbole ?

LES BEANCES DE LA SECURITE A LA DG

Un individu à la minse repoussante et quelque peu aviné après un repas offert par des opérateurs économiques a réussi à s'introduire jusqu'à la sous-direction F. Il se serait signalé en parvenant à partager la traditionnelle galette avec des agents en leur faisant partager son sens de la convivialité (haranguer et menacer les agents, promener des mains sur la taille des agent(e)s, ...)

lant et affligeant.

(*) NDLR : après vérification, il s'agirait effectivement du sous-directeur F, à peine arrivé depuis quelques semaines et qui a ainsi choisi de célébrer sa promotion (saoul-dir?). Ça, c'est de l'administration de très haute tenue. Nous avons appris que le garçon, issu de la DG-FIP, était connu pour cela (intempérance et harcèlement). Pour MM. Blanc et Boucard, il ne faut pas embêter le pauvre garçon, sûrement malade. Imaginons un agent un peu moins gradé se comportant de la sorte : il y a fort à parier que dans ce dernier cas, la maladie serait soignée ... par un traitement carabiné en CAP discipline !

Il n'aurait émis que quelques borborrygmes confus, du style « maiseuh chuis le sous-dir » *).

C'est fou qu'un individu type clodo puisse aussi aisément franchir toutes les barrières de sécurité pour se promener à sa guise dans la DG ... Affo-

LE PETIT COIN DU PLURALISME

Afin de ne pas avoir une expression trop marquée, écrasée par le sceau des fous furieux du contrôle étatique, nous allons ouvrir nos colonnes à une parole différente, prônant l'ouverture à d'autres valeurs que les nôtres. Pour ce numéro, nous accueillons un représentant du Mouvement pour un Engagement Résolu à Détruire l'Etat, cercle de réflexion dont vous apprécierez la fraîcheur :

SD : Quel regard portez-vous sur l'évolution de la Douane ?

- *Mouais, cela part plutôt dans le bon sens. Mais on vient de loin. Enfin, on construit un Etat fonctionnant à la confiance donnée aux entreprises que l'administration juge fiables au regard d'un référentiel qualité.*

SD : vous pensez réellement que cela va aider les sociétés ?

- *Euh, il paraît que cela favorise les entreprises en termes d'image et que cela donnerait un avantage commercial décisif. Mais, là, c'est de la flûte complète. On serait tenté de dire que c'est de l'onanisme libéral. Mais, sans vous vexer, la Douane, on n'en a pas grand'chose à b...*

SD : vous y allez fort quand même ...

- *Ben oui, quoi ! Y en a marre des mesures de lopettes. Le questionnaire d'auto-évaluation, ça ne suffit pas. Un bon agent des Douanes est un agent des Douanes mort. Et si les autres guignols de la même engeance pouvaient suivre le même chemin,*

ce serait pas mal. Les inspecteurs du travail, la DGCCRF, etc ... Allez hop ! Dans un conteneur (non contrôlé, bien sûr) et direction la Chine. Cela leur fera les pieds !

SD : ceci ressemble furieusement à un renoncement en termes d'action de l'Etat et fait passer le commerce international pour le pays des Bisounours© en quelque sorte ?

- *Ah, vous me faites marrer, vous autres, pisses-froids et vierges ef-*

farouchées de l'aventure économique. Qu'est-ce qui vous chagrine ?! Ils sont pas aux normes vos Bisounours ?!?! Et alors, on s'en fout. Un jouet pourri, cela a un petit côté loterie, c'est sympa. Et puis, en plus cela éduque les gosses à la vigilance. Cela évitera à toutes ces petites feignasses de se la couler douce. A leur âge, il y en a déjà qui bossent et je trouve cela très bien que les produits fabriqués par leurs petites mimines encore potelées (quand ils

ont de quoi bouffer ...) puissent être écoulés le plus facilement possible ici. Je défends le travail, moi, M'sieur !

SD : les notions de protection et de régulation vous ont l'air particulièrement étrangères ...-

- *Faut pas déconner ! Moscovici, Cazeneuve et même Hollande, c'est un peu mou tout cela. Faudrait que cela « ga(tta)ze » (ouaf!) beaucoup plus tout cela. Ils nous vantent la gratuité de l'audit préalable comme gros argument. Mais si on voulait aller au bout de la logique, c'est aux trafiquants de stup qu'il faudrait délivrer l'OEA. Ça cela aurait de la gueule ! « Avec une protection douanière, ma fraude est 100 % sécurisée » je vois d'ici le slogan !*

SD : les risque de pertes, y compris fiscales, seraient énormes ...

- *Vous tracassez pas pour cela. Le pognon n'est pas perdu pour tout le monde ... [sourire sardonique]*

SD : euh, je ne sais pas si je dois vraiment vous dire « merci » pour conclure ...

- *Pas grave ! Mais, dites-moi : alors, quand est-ce que vous êtes restructuré, vous ?*

NDLR : Petit jeu : au milieu de ce fake, vous trouverez quelques petites citations, authentiques celles-ci, d'Hélène Crocquevieille, répondant aux questions de Zonebourse.com (sic). Saurez-vous les retrouver ?



ADHERER

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES,

Nom : Prénom :
 Né le: à:
 Résidence : service :
 Adresse service:
 Grade :
 indice : Fonction :
 Adresse :
 Tél (travail) : Tél (personnel) :
 Portable (au cas où) : Fax (travail) :
 Adresse e-mail :
 A le signature

Montant des cotisations 2014:

Agents Berkani	26 €
Agents de Constatation 2° classe	45 €
Agents de Constatation stagiaires externes	30 €
Agents de Constatation 1° classe	57 €
Agents de constatation Principaux 2° classe	63 €
Agents de Constatation Principaux 1° classe	69 €
Contrôleurs stagiaires externes	42,50 €
Contrôleurs 2° classe	85 €
Contrôleurs 1ère classe	96 €
Contrôleurs Principaux	99 €
Inspecteurs stagiaires externes	63 €
Inspecteurs jusqu'au 7ème échelon	126 €
Inspecteurs du 8ème au 12ème échelon	136 €
Inspecteurs Régionaux 3° classe	186 €
Inspecteurs Régionaux 2° classe	198 €
Inspecteurs Régionaux 1° classe	219 €
Inspecteurs Principaux 2° classe	198 €
Inspecteurs Principaux 1° classe	240 €
DSD2	273 €
DSD1	294 €
Directeurs régionaux Classe fonctionnelle	309 €
Directeurs Interrégionaux	384 €
Chefs de Service Comptable	441 €

La cotisation des agents retraités est fixée à 50% de la cotisation « actif » comprise au moment du départ à la retraite

La cotisation des agents à temps partiel est calculée affectée du coefficient de temps partiel.

Solidaires DOUANES Boite 56
 93 bis rue de Montreuil
 75 011 PARIS

Tél: 01.55.25.28.85
 Fax: 01.43.48.73.11

Directeurs de la publication et
 secrétaires généraux:

Philippe Bock et Elie Lambert
 Courriel:
 solidaires.douanes@wanadoo.fr

Site internet:
 http://www.solidaires-douanes.org/

Imprimerie Delta papiers,
 4 rue Botzaris
 75 019 Paris